

ASSEMBLÉE NATIONALE21 juin 2006

MODERNISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (n° 3134)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 56

présenté par
M. Bénisti, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 24

Au début de l'avant-dernière phrase de l'alinéa 10 de cet article, substituer au mot :

« Chacun »

le mot :

« Aucun ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.